



# Appel à candidature 2016 Résidence « Mon village et l'artiste »

Fresse, Haute-Saône (70)  
Parc naturel régional des Ballons des Vosges



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges  
1 cour de l'Abbaye 68140 MUNSTER  
Contact : Violaine PAUTOT Chargée de mission culture  
v.pautot@parc-ballons-vosges.fr  
03 89 77 90 20

## Contexte

Le dispositif « Mon village et l'artiste » est initié par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges depuis 2012. L'objectif de cette action est de mettre en place des résidences d'artistes avec les communes volontaires de son territoire. Le défi à relever est le suivant : **« artistes et habitants imaginent ensemble une société où chacun rencontre son voisin pour un monde plus solidaire et convivial ».**

Depuis le lancement du dispositif, il y a eu 5 résidences d'artistes dans des communes des différents versants du territoire du Parc : La Grande Fosse et Cornimont dans les Vosges, Aubure et Goldbach-Altenbach dans le Haut-Rhin et La Chapelle sous Chauv dans le Territoire de Belfort (90).

Retour sur les résidences passées : <http://www.parc-ballons-vosges.fr/agir/les-actions/mon-village-et-lartiste/>

**Pour cette année 2016, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a choisi la commune de Fresse (70) pour accueillir la prochaine résidence « Mon village et l'artiste ».**

# 1/ Objet de l'appel à candidature

La commune de Fresse (752 habitants) et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges lancent conjointement cet appel à destination des artistes professionnels de toute discipline artistique pour une résidence d'artiste à l'automne 2016 à Fresse.

L'artiste peut être seul ou en groupe. Hébergé(s) par la commune, le ou les artistes seront en immersion dans le village sur une période de deux mois consécutifs.

## 2/ La résidence

Les artistes qui souhaitent venir en résidence dans le village de Fresse, doivent présenter une note d'intention en réponse à la question posée : **« Fresse, terre sauvage ? »**

Cette question fait suite à une réflexion menée par les élus de la commune sur le village accompagnés par le Parc des Ballons des Vosges. Ce travail a consisté à identifier un questionnement spécifique au village qui est soumis au regard de l'artiste.

*« Fresse, c'est un village situé dans une vallée suspendue, au milieu d'une nature encore sauvage et préservée. Ce village de moyenne montagne à l'habitat dispersé est-il une terre de « sauvages » ?*

*Quelle image les habitants ont-ils de leur village ? Quelle image de Fresse les habitants ont-ils envie de renvoyer ? Quelle est la place de la nature dans la vie des habitants ? Quelles sont les richesses du village ?*

**Les objectifs visés :**

- Privilégier la rencontre avec la population pour s'imprégner de la vie du village qui nourrira la création artistique.

- Susciter la curiosité des habitants en incluant des moments de partage. **Partager ses questionnements, parler de son travail**, de ses recherches. Des moments de rencontre seront organisés afin de favoriser l'échange.

- Finaliser la réflexion et le travail en proposant **une réponse artistique (éphémère ou pérenne)** à la thématique de la résidence sous la forme d'une création. **Il s'agira de garder une trace de cette création de manière à la valoriser ultérieurement** (installation, spectacle, livret, CD, DVD, partitions...)

- **Offrir un moment de restitution aux habitants lors d'un moment de convivialité**

## 3 / Conditions générales de la résidence

**La résidence se déroulera du 9 septembre au 9 novembre 2016.**

Au cours de la résidence le ou les artistes seront amenés à rencontrer la population et à partager avec elle le processus de création. A l'issue de la résidence le ou les artistes devront présenter leur recherche et création.

Un véhicule personnel est très fortement conseillé pour cette résidence. Le ou les artistes seront autonomes pour les repas.

## Hébergement

Un logement est mis à disposition de l'artiste ou des artistes. Ce logement est situé dans une maison qui appartient à la commune. La maison comporte à l'étage une chambre avec un lit double et une grande salle où il est possible d'installer un lit supplémentaire. Au RDC : grande salle de séjour, cuisine et salle de bains.

Cette maison accueille de façon ponctuelle des réunions ou des manifestations et un logement indépendant sera dédié à l'artiste pour le temps de la résidence.

La maison est située dans le hameau des Rondey et offre un cadre paradisiaque pour les artistes amateurs de nature et de tranquillité. Elle est située en bout de chemin, en lisière de forêt et les maisons les plus proches sont des résidences secondaires. Cette situation géographique est à prendre en compte pour les personnes qui pourraient ressentir un certain isolement.

La connexion aux réseaux Internet n'est pas en place. 3 G pour téléphone portable.



Maison des Rondey

## Espace atelier

Seront mis à disposition : un espace atelier 40 m<sup>2</sup> environ au RDC de la maison, un grand bâtiment extérieur attenant à la maison et un local communal situé au centre du village sous –sol salle des fêtes pour travailler, répéter, accueillir les villageois.

En fonction des besoins, d'autres lieux possibles pourront être proposés. Selon les demandes des artistes, l'employé communal pourra ponctuellement et suivant ses disponibilités lui venir en aide ainsi que les personnes ressources.

## Bourse

L'artiste ou le groupe d'artiste qui sera choisi percevra **une bourse à la création de 6000 euros versée par le Parc.**

Ce montant est forfaitaire et comprend :

- le temps de recherche et les heures passées lors de la résidence du ou des artiste(s) y compris les charges liées aux honoraires.
- les défraiements du domicile au lieu de résidence
- la réalisation de la création : édition, exposition, DVD, matériaux, équipement, location, vidéo, spectacle, édition de programmes, livrets ...

Les artistes doivent pouvoir justifier d'un statut professionnel qui soit conforme par rapport aux règles administratives en vigueur. Si le coût du projet était plus important, le ou les artiste(s) devraient trouver eux-mêmes la part de budget complémentaire à la bourse de création.

## 4 / Accompagnement du ou des artistes

Le ou les artistes bénéficieront de l'accompagnement de la commune de Fresse et du Parc des Ballons des Vosges.

Des élus et habitants de la commune constitués en un **comité de suivi** suivront le projet et son évaluation. Ils essayeront, dans la limite du possible de répondre aux demandes du ou des artiste(s). Ils **faciliteront les échanges avec les autres habitants** (rencontres, moments de convivialité...).

Une fois le ou les artiste(s) sélectionné(s), ces éléments feront l'objet d'une convention tripartite entre la commune, le ou les artiste(s) et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

## 5 / Le jury

Les artistes présélectionnés seront invités à venir présenter leur candidature devant un jury. Le jury est composé de représentants du milieu culturel et d'élus du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

### Lundi 27 juin après-midi à la Maison du Parc, 1 cour de l'Abbaye 68140 Munster

(accès gare TER de Munster)

L'ordre de passage sera donné par mail.

## 6 / Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra:

- une lettre de motivation
- le ou les curriculum vitae du ou des artiste(s)
- un dossier de présentation des créations du ou des artiste(s) (expliquant leur(s) démarche(s) et présentant 5 créations
- une note d'intention donnant les grandes lignes du projet pressenti, au regard du thème proposé par la commune
- un budget prévisionnel

**Dépôt des dossiers - Réception au plus tard le 6 juin 2016 par courrier à :**

Monsieur le Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Appel à projets 2016 « Mon village et l'artiste »

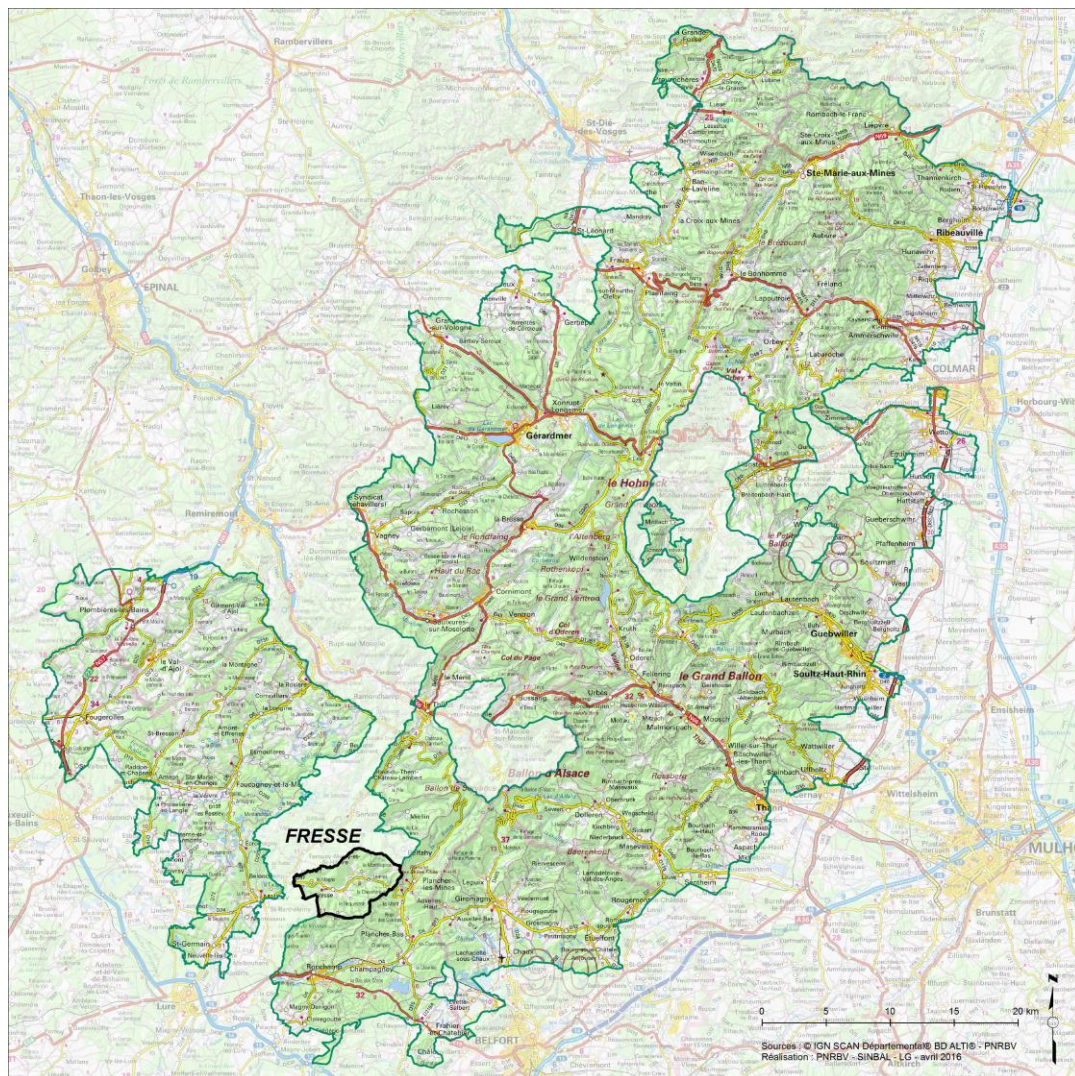
Maison du Parc - 1 Cour de l'Abbaye - 68140 Munster

ou par mail : [v.pautot@parc-ballons-vosges.fr](mailto:v.pautot@parc-ballons-vosges.fr)

**Violaine Pautot, chargée de mission culture : 03 89 77 90 20.**

# La Commune de Fresse

- Fresse dans le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges



Fresse est une commune située dans le département de la Haute-Saône et la région Bourgogne-Franche-Comté, au coeur des montagnes des Vosges Saônoises. La commune de Fresse fait partie de la Communauté de communes de la Haute vallée de l'Ognon.

## ➤ Quelques mots sur le village

Le village s'étend sur 11 km et est parcouru par des routes et chemins reliant une quarantaine de hameaux. La vallée est encadrée par le Radelon (Raddon), petit affluent de l'Ognon, et le ruisseau de Viaux. La superficie de la commune est de 27 km<sup>2</sup> dont plus de 14 km<sup>2</sup> de forêt.

Fresse vient de l'ancien français "Fraisie" qui désignait frêne. Le village compte près de 750 habitants, appelés les fressais et les fressaises.

Fresse est dominé par le Mont de Vannes (700 m) et le Roc du Plainet, paradis des randonneurs. Un havre de paix et de beauté à découvrir de toute urgence.

## Vie de la commune

La commune de Fresse compte 757 habitants. Elle dispose d'une supérette, bureau de tabac, une boulangerie. Il n'y a plus de café mais un projet d'auberge. Il y a également un petit camping avec un plan d'eau.

L'école maternelle et primaire compte 3 classes et 58 enfants.

Fresse recense 8 associations différentes : Amicale des Sapeurs-Pompiers, Club 4X4, Association de chasse, Club les Genêts, Anciens Combattants, Foyer rural, Club de théâtre et Fress'anim.

La commune de Fresse bénéficie d'une nouvelle équipe élue depuis 2014. Cette même année, la commune a souhaité adhérer au Parc naturel régional des Ballons des Vosges, un atout pour la commune et le développement de ses projets.

Les élus de la commune perçoivent une attente forte des habitants en matière de culture et en particulier des « nouveaux habitants ». Le conseil municipal est aujourd'hui lui aussi en attente d'offrir des manifestations et des rendez-vous diversifiés. Dans ce cadre, il souhaite développer par exemple un projet autour de la Maison des Rondey, qui sera le lieu d'hébergement de l'artiste.



**Pour en savoir plus :** Monographie de Marcel Gozzi « Fresse le plus beau pays » : <http://fresse.cchvo.org/>

Toute la vie du village de Fresse, de ses habitants, l'origine du nom de la commune et des hameaux, les paysages enneigés, les calvaires témoins des guerres et des épidémies, ...Des premiers hommes préhistoriques aux combats de la Résistance en passant par l'occupation romaine, les guerres médiévales, la construction de l'église ou encore la Révolution et le début de l'industrialisation.

Photographies du village





# Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Créé en 1989 à l'initiative de 3 régions : Alsace, Lorraine et Franche-Comté, il est aujourd'hui le plus densément peuplé des 51 parcs naturels régionaux français. Il regroupe 188 communes de 4 départements : Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort. Sa superficie couvre 2643 km<sup>2</sup> et compte 238 101 habitants.



## Se repérer...

- Ville-porte
- Limite départementale
- Localité-repère
- Sommet / col
- Périmètre du PNRBV
- Hautes-Vosges
- Vallées alsaciennes
- Vallées vosgiennes
- Plateau des Mille étangs
- Piémont viticole
- Au sud du Ballon d'Alsace
- Vallées de Fougères et du Val d'Ajol

## Se déplacer...

- Réseau routier
- Voie ferrée
- Gare SNCF
- Gare TGV

## S'informer...

- Office de Tourisme
- Maison d'accueil du Parc

## ➤ Un massif de moyenne montagne aux usages multiples

Le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges s'étend sur près de la moitié du massif vosgien. Il englobe des espaces diversifiés D: les Hautes-Vosges et leurs versants boisés, les vallées vosgiennes, haut-rhinoises et comtoises, le plateau des Mille-Etangs, le pays sous-vosgien et le piémont viticole alsacien. Il recèle également des milieux naturels rares : hautes chaumes, forêts de feuillus et de résineux, tourbières, collines sèches, rivières, lacs étangs, ...

Avec 90 habitants par km<sup>2</sup>, le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges est une montagne dense, support d'une activité économique fortement enracinée : agriculture, viticulture, filière bois, industrie, exploitation du granit, artisanat, tourisme. Il accueille ainsi sur son territoire 28000 entreprises, soit près de 65000 salariés.

## > Au service du développement local

Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines naturels et culturels, ses autres missions sont toutes aussi fondamentales. Elles consistent à soutenir l'agriculture de montagne, à œuvrer au développement des circuits-courts, à valoriser les savoir-faire et des produits locaux, à renforcer le lien social notamment à travers des actions culturelles, à favoriser les projets d'urbanisme de qualité, à améliorer l'accueil de la grande crête, à accompagner les projets scolaires ou encore à informer et sensibiliser les habitants et les visiteurs.

**Convaincu que la culture est un véritable levier de développement local sur les territoires**, le Parc a choisi de soutenir le développement culturel, et le décline dans sa troisième charte à travers l'orientation 4 : « Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire » orientation précisée dans la mesure 4.3 ***Renforcer les échanges, l'ouverture aux autres et contribuer à la diversité culturelle.***

**A travers la présence d'artistes, le Parc souhaite inviter le public à ne plus être seulement spectateur mais aussi acteur des projets artistiques et culturels.** Il conjugue deux dimensions : l'ancrage territorial dans un lieu identifié et la démarche des artistes invités. Il s'agit pour eux de créer mais aussi de transformer le rapport de la population à l'art et aux artistes, d'interroger l'espace public, de s'impliquer réellement dans le territoire du Parc et ne pas se contenter de le traverser. L'empreinte qu'ils y laissent après leur passage est alors le terreau d'un développement culturel durable. Le Parc innove, les Communautés de communes prennent le relais, les associations osent.